



Une des cinq équipes de bénévoles ayant répondu à l'appel de l'AAPPMA de Daoulas, samedi. Au centre (mains sur les hanches), son président, Jean-Robert Dupont. (Photo AAPPMA de Daoulas)

Les membres de l'AAPPMA ont poursuivi, samedi, le nettoyage du ruisseau Saint-Adrien. L'association de pêche s'investit pour limiter les risques d'une nouvelle pollution, après celle de fin août.

Samedi matin, à l'appel de l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) de Daoulas, une cinquantaine de bénévoles ont poursuivi le travail de nettoyage du ruisseau Saint-Adrien amorcé l'an passé. Pour rappel, ce cours d'eau a été récemment victime de pollution (Le Télégramme des 30 et 31 août), celle-ci ayant raison de toute la faune piscicole. Alors, si Jean-Robert Dupont, président de l'AAPPMA, craint que des précipitations violentes n'aggravent encore les choses, ce nettoyage était aussi l'occasion de revenir sur les conduites à tenir et les mesures à prendre lors d'une suspicion de pollution.

Intervenir le plus rapidement possible

Même si les éléments évoqués concernent particulièrement les membres de l'association, ils sont globalement applicables à tout un chacun qui doit, par ailleurs, savoir que les services d'Eau du Ponant sont joignables 24 heures/24, en vue d'une intervention la plus rapide possible. Pour l'AAPPMA, dans un premier temps, il s'agit de repérer le plus précisément possible le lieu de pollution suspecté avant de tenter d'en connaître la nature précise.

En ce qui concerne l'association, c'est son président qui se chargera, en général, de prévenir les instances : mairies, services de police des zones concernées, syndicat de l'Élorn, Fédération de pêche du Finistère, etc. Et éventuellement les services de presse. Cependant, un particulier peut également faire de même et ne doit d'ailleurs pas hésiter, une intervention rapide permettant d'endiguer les risques.

Les cours d'eau dégagés et nettoyés

Et les risques, l'AAPPMA les limite avec des opérations comme celle de samedi. Ils ont dégagé ronces et broussailles du bord des cours d'eau sur deux ou trois mètres de largeur, en élaguant simplement les branches basses pour dégager un passage, sans pour autant couper arbres et arbustes à moins qu'ils ne soient morts. L'association a également dégagé les embâcles, en laissant les racines qui servent d'abris et de garde-manger aux poissons. Dans le cas du Saint-Adrien, les poissons ne sont plus en état de profiter de ces aménagements respectueux de leur cadre de vie mais en appliquant les consignes de bon sens de l'association, de nouveaux déboires peuvent être évités.